

COMMUNIQUE

Suite à la note du Président de la Commission des Equipements de l'ITTF

BOOSTERS ET EPAISSEUR : NOUVELLE REGLE

18/08/2008

Contexte

La décision prise à GUANGZHOU (CANTON) lors de l'Assemblée générale de l'ITTF et applicable à compter du 1/09/2008 (Règle 2.4.7) indique :

« Le revêtement doit être utilisé dans l'état où il a été autorisé par l'ITTF, sans aucun traitement physique, chimique ou autre, destiné à modifier les propriétés relatives au jeu, l'adhérence, l'aspect, la couleur, la structure, la surface, etc.... »

Ceci signifie une interdiction absolue de tous les « boosters » (amplificateurs, améliorateurs, etc..) dans la mesure où le but d'un « booster » est de modifier au moins une propriété du revêtement.

Ces produits sont généralement mauvais pour votre santé et même dans certains cas extrêmement nocifs et non autorisés par l'ITTF.

Dans les tests effectués, il n'est absolument pas possible de traiter la mousse séparément du revêtement et le « booster », s'applique sur la mousse.

Les « boosters » constituent un moyen salissant, consommateur de temps, coûteux, malsain et désormais illégal d'améliorer la rotation et la vitesse et vous pouvez vous faire « épingler » lors d'une compétition. D'autres procédés bien meilleurs existant pour atteindre le même but.

Rappel

En tant que joueur, c'est votre responsabilité de jouer avec une raquette « propre », c'est-à-dire sans solvants volatils et avec une épaisseur correcte :

- aérez votre nouveau revêtement en le sortant de son emballage plastique au moins 72 heures avant de coller ;
- utilisez de la colle à base d'eau ou PSA ;
- et dans la mesure du possible, ayez toujours avec vous une raquette de rechange.

La recherche de solvants volatils lors des compétitions est effectuée au moyen d'un appareil appelé « Enez ». Celui-ci est capable de détecter de très petites quantités de solvants, une lampe rouge s'allumant lorsque la norme est dépassée. En outre, de nouvelles versions plus sensibles que l'appareil actuel sont désormais disponibles pour détecter les « boosters ». Dans certains endroits, il y aura un appareil de secours, dénommé RAE qui est encore plus sensible.

Le contrôle de l'épaisseur maximale (4 mm) sera à l'avenir plus sévère qu'actuellement puisque un équipement plus précis est désormais disponible. La brochure technique T4 de l'ITTF concernant la limite d'épaisseur stipule : **« A aucun endroit de la surface d'un revêtement de raquette, celle-ci ne doit être dépassée »**.

Nous travaillons tous pour un Sport Propre et nous vous souhaitons de prendre encore plus de plaisir à jouer à l'avenir.